CONDITIONS.

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payable d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille imprimée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient réglés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit expiré.

Annonces—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnemens pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les banques, Compagnies d'Assurance et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, $80.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Déduction de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

AVIS.—La société qui existait sous la raison de A. Bronsema et Swasey, au No. 16, rue de Chartres, comme relieurs et libraires, est dissoute à dater de ce jour, par un consentement mutuel.
Nouvelle-Orléans, le 24 mars 1838.
A. BRONSEMA,
H. R. SWASEY.

Le soussigné THOMAS HOWSON, ayant acheté l'intérêt de M. H. R. Swasey, dans l'établissement ci-dessus, [illegible] et les soussignés ayant fait de grandes améliorations dans l'agrandissement de leur atelier, sont maintenant prêts à recevoir et à exécuter tous les ordres qu'ils recevront dans le plus bref délai, et dans une manière qui ne laissera rien à désirer à ceux qui voudront leur accorder leur patronage.
Ils exécutent la reliure dans toutes ses branches avec netteté, et à des prix très modiques.
Des livres de comptes de toutes les qualités [illegible] réglés et reliés se trouvent également à leur établissement.
A. BRONSEMA,
THOMAS HOWSON.

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON.
FRANCIS A. DICKINS, de la ville de Washington, ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans le département de la guerre et du commerce, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, en y incluant les commissaires des traités [illegible] divers officiers publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations contre [illegible] chevaux perdus au service des Etats-Unis; aux [illegible] été détruites, aux invalides, aux pensionnaires [illegible] Révolution et de la Marine; réclamations pour services rendus pendant la Révolution, soit pour [illegible] demi-solde ou terres données en [illegible] aussi bien que [illegible] contre l'Etat de la [illegible] que contre les Etats-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, dommages éprouvés par suite de l'action ou de [illegible] du Gouvernement; et enfin, toutes les affaires [illegible] Congrès ou les officiers [illegible] qui demanderont l'aide d'un agent ou d'un [illegible]. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue des services.
M. DICKINS est connu par la majorité de ceux [illegible] du Congrès, pendant les dernières [illegible] qu'il a occupé des emplois publics à Washington.
Les lettres qui lui seront adressées devront [illegible] affranchies.
S'adresser à M. JOHN SLIDELL, à la Nouvelle-Orléans. 12 fév—1an

SANGSUES.
50,000 SANGSUES DE TOUTES GROSSEURS.
REçu par les derniers arrivages, des sangsues de premier choix, à 25 cents pièce, au dépôt rue Gravier, no. 26 entre Condé et Levée.

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession du défunt Sire René Denis [illegible], sont priés de les présenter au Soussigné, et ceux qui doivent à la dite succession, sont également priés de payer immédiatement.
WM H COBB,
[illegible] mars—30 Exécuteur Testamentaire.

TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE.
Est parti marron le nègre PETER, alias PIERRE, âgé de 28 à 30 ans, bien constitué, taille ordinaire, jolie figure, parlant l'anglais et le français, il a été vu dernièrement dans [illegible].
Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leurs bords sous les peines les plus sévères de la loi.
La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le logera dans quelque geôle que ce soit, ou en le remettant au soussigné. LOUIS CANONGE,
[illegible] juin—10 119, rue de Chartres.

$25 DE RECOMPENSE.
PARTI marron chez le soussigné, depuis trois semaines environ, le nègre DAO, âgé d'environ 20 ans, bien bâti et d'une peau très noire. Il avait essayé de monter le fleuve dans plusieurs voyages [illegible]. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont priés de ne pas le recevoir [illegible] sous la rigueur des lois. La récompense [illegible] dans quelque geôle que ce soit.
DANIEL HICKY,
[illegible] mai—1an rue du Canal No 42

AUX EPAVES.
Un petit cheval espagnol alezan, ayant une raie blanche sur le front, depuis la naissance du crane jusqu'au bout de la lèvre supérieure, et une marque blanche [illegible] oreilles; il est marqué de cette marque sur la cuisse gauche, le boulet du pied [illegible] blanc [illegible] du pied gauche blanc. Si le propriétaire [illegible] réclame pas, il sera vendu par M. Guérin, le 9 juin 1838, d'après les ordonnances de [illegible] aux épaves chez M. Guérin, [illegible] Anne, No 214.
Nouvelle-Orléans, le 2 juin 1838.
JH. MAURICE,
Capitaine.

A LOUER.
PLUSIEURS jolies chambres garnies, dans la haute maison No 165, rue de Chartres, encoignure [illegible].
On désirait louer toute la maison, le locataire pourrait céder un bail qu'a encore quelque [illegible]. S'adresser sur les lieux. 18 mai—4

UNE BELLE CHEVELURE
EST le plus beau de tous les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en le perdant, la [illegible] change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On ose à peine se découvrir et [illegible] nombre évite la société dans la crainte de [illegible] aux sarcasmes de leurs con[illegible]. Enfin la perte même de la fortune [illegible] pas les cœurs généreux d'une jeunesse [illegible] que celle des cheveux. Pour parer à ces inconvénients, le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIDGE à la première application la chûte des cheveux [illegible] de bouteilles les remettent dans le [illegible]. Il fait croître aussi les cils et les favoris, [illegible] les cheveux de grisonner, et leur rendant [illegible] souplesse, les fait onduler en boucles gracieuses [illegible] grand nombre de certificats de personnes des plus respectables que produisent les propriétaires, de [illegible] l'efficacité du *Baume d'Oldrige.*
Lisez la liste suivante.
Robert Walton ex-maire de Philadelphie a certifié la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.
Nous soussignés, par les présentes, certifiant que [illegible] usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêchait les cheveux de tomber, mais les re[illegible].
W. Thatcher Sr. Ministre Méthodiste.
Section St-George, No. 86, 3e rue Nord.
John P. Inglis—331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 Race st
John S. Furey.—101 Spruce st.
Hugh Macarty,—343 South 7th st.
John Gord Sr.—123 Arch st.
Les hommes âgés et ceux qui persistent à porter perruque [illegible] ne peut [illegible] dans l'opinion du public, quand on [illegible] que les signataires [illegible] passé la cinquantaine [illegible] passé la trentaine.
Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pennsylvanie.
Je Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie [illegible] que je connais très bien Messieurs [illegible] Inglis, John S Furey et Hugh Macarty, dont les [illegible] sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont [illegible] respectables et de bonnes mœurs et que [illegible] peut être donnée à leur certificat [illegible] j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.
ROBERT WHARTON, Maire.
PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille [illegible] une couverture splendide, sur [illegible] représentées les chutes du Niagara, le [illegible] agent, &c.
Se vend en gros et en détail, par Comstock & Co., agents pour l'Amérique et Fletcher St., près [illegible] Lane une porte au-dessous de Pearl st, New [illegible] un ou plusieurs pharmaciens dans [illegible] les villes de l'Union. Aussi par Simmons, [illegible] & Co. Magasin de Parfumerie et Variétés, 70, Chartres. 8 fév—1an

DENTISTE.
M. L. DUPERRON, Dentiste français, nouvellement arrivé dans cette ville, offre ses services [illegible] public en général.
[illegible] d'après un procédé nouveau, les maux de dents sans les extraire, en arrête la carie et garantit [illegible] opération [illegible] contre la douleur à venir.
[illegible] la mauvaise haleine causée par les maladies [illegible] de la bouche.
[illegible] la dentition des enfans et en corrige les im[illegible].
Met des dents artificielles incorruptibles de toute [illegible] et de toute solidité et auxquelles on fait remplir les mêmes fonctions qu'aux dents naturelles.
Mr. D fait en général toutes les opérations chirurgicales et mécaniques de la bouche d'après les procédés les plus nouveaux et adoptés par les plus célèbres dentistes d'Europe.
Les personnes qui désireront le consulter ou se faire [illegible] par lui, le trouveront tous les jours de 9 à [illegible] à son domicile rue Condé No. 50, encoignure de [illegible] Condé. Ses prix sont modérés.
M. D. se rendra chez les dames qui pourraient [illegible] aux heures [illegible] indiquées. —6m

EPICERIE—[illegible] 7 barils [illegible] à vendre par R GRONING & Co. 5 juin

DURANT [illegible] de Mr. [illegible] reste chargé de ses affaires, en vertu de sa procuration générale donnée par [illegible] au rapport de Mr. Tureaud, notaire en cette ville. En conséquence toutes réclamations devront être adressées au susdit fondé de pouvoirs.
Nouvelle Orléans, 2 juin 1838. 4 juin—6

M. S. COCULLU, LAPEYRE & Co. offrent à vendre en déchargement de la goëlette espagnole Ulysse:
590 Jarres Olives,
14 Boite millet (bird seed)
147 Tambours figues,
294 Caisses raisins L,
666 do MR
92 Demi caisses "
400 do " "
300 caisses " C
291 Jarres huile d'olives,
15 Barils vin sec de Malaga,
35 " " doux
228 Caisses citrons,
102 Barriques vin rouge catalan supérieur,
25 Barils amandes (Esperanza),
49 " Anchois,
12 Tambours sardines fraîches,
6 Sacs bouchons de bouteille,
31 Barils vin rouge supérieur,
400 Livres étoupe,
14 Boites sardines,
25 " Safran,
5 Caisses sangsues,
12 Cages serins,
16 Globes en verre contenant des poissons,
1 Caisse allumettes,
1 " contenant 17 bustes en terre,
1 Pot " de saucisses.
4 juin 27, rue Toulouse.

A VENDRE en magasin, provenant d'arrivages récents:
100 paniers de bouteilles vuides,
2 caisses contenant conserves alimentaires,
200 barriques vin rouge de diverses qualités de Bordeaux,
50 barriques vin de Marseille,
1000 caisses vin rouge,
200 barils de vin blanc barsac et sauternes
400 caisses vin do do do
200 barils de vinaigre blanc,
20 demi pipes eau-de-vie,
15 barils eau-de-vie fine champagne et vieux cognac,
400 sacs de sel,
50 barils vin de madère de Marseille,
200 caisses fruits à l'eau-de-vie,
100 caisses cerises do
50 caisses absynthe suisse,
200 caisses liqueurs assorties,
100 caisses muscat frontignan,
120 paniers d'huile d'olive,
100 paniers d'huile de Nice,
150 paniers de champagne,
50 caisses eau-de-fleur d'oranger,
150 caisses Bourgogne chambertin,
50 paniers anisette,
50 do guinolet d'Angers,
20000 cigares de la Havane,
100 pièces de toile Kentucky,
100 pièces de cordes,
10 caisses chandelles de suif,
50 caisses blanc de baleine,
Un bel assortiment de fusils de chasse,
50 sacs de café Havana,
15 barils pois cassés,
30 caisses marasquino,
30000 bouchons.
H. PALOC & DUFOUR,
28 mai No. 110, rue Chartres.

J. F. VLES & C.o

IMPORTEURS de marchandises Européennes, no. 3, rue Royale.
Offrent à vendre toutes sortes d'étoffes, et marchandises de goût, à de bas prix. 5 juin

BAS—50 caisses en différentes qualités et couleurs, à vendre à bon marché, par
J. F. VLES & Co.
5 juin 3, rue Royale.

LISTADOES—8 caisses d'une qualité supérieure, à vendre par J. F. VLES & Co.
5 juin 3, rue Royale.

AVIS—L'hôtel de Carollton est réparé, et est en état de recevoir les personnes qui désireraient avoir une résidence d'été agréable et commode. Cet établissement est actuellement à louer. S'adresser à la banque de Carollton.
JOHN NICHOLSON,
26 mai caissier.

EPINGLETTES et Bagues Dorées—Un envoi d'Epinglettes et Bagues dorées, à vendre au prix de manufacture, par
SIMMONS, HARTT & Co.
6 juin 70 rue de Chartres.

BRETELLES en Gomme Elastique—Un grand envoi à vendre par
SIMMONS, HARTT & Co
6 juin 70 rue de Chartres.

UN grand assortiment de charettes lourdes et légères, drays, roues, brouettes &c. [illegible] à vendre par JAMES D DENEGRE,
6 juin 16, rue de la Douane.

CUIRS—100 cuirs mexicains, qualité supérieure, reçus et à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
6 juin 14, rue Poydras.

CIGARES DE LA HAVANE—100,000 cigares de la Havane, de diverses qualités, reçus par le brick Mexico de la Havane, et à vendre par
CARRIERE, DARAN & Co.
5 juin 11 & 15, rue St. Louis.

BILLETS du Mississipi, de l'Alabama et du Tennessee, et toute espèce de billets dans courant achetés par ROBINSON & Co.
5 juin 45, rue du Camp.

BILLETS de l'Illinois et du Kentucky, à vendre par ROBINSON & Co.
5 juin 45, rue du Camp.

BILLETS de la Banque des Etats-Unis en somme de $1000, 500, 100 et 50, &c. à vendre par ROBINSON & Co.
5 juin 45, rue du Camp

FONDS de la Douane à vendre en sommes convenables aux acheteurs, par ROBINSON & Co.
45, rue du Camp.

BILLETS de la Trésorerie du Texas achetés et vendus par ROBINSON & Co.
45, rue du Camp.

CHECKS de banque et traites sur New-York et Philadelphie, payables à vue, à vendre par
ROBINSON & Co.
5 juin 45, rue du Camp.

FARINE—500 barils en débarquement, à vendre par G DORSEY,
5 juin 44, Nouvelle Levée.

BILLETS du Mississipi, en demande par
BOGERT & HAWTHORN,
rue Gravier No 63

PLOMB en barres—20 barils de 250 livres chaque en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
5 juin rue Gravier No. 6

SIGARRES—30 milliers sigarres de Philadelphie d'excellente qualité, en demi, quart et dixième de caisses, à vendre par CHS. BYRNE,
5 juin 158 rue Tchoupitoulas.

DOUBLONS ESPAGNOLS à vendre par
J. W. ZACHARIE & Co.
5 juin No. 86, rue de la Douane.

SAC DE PITRE—10000 sacs de pitre reçus et à vendre par J. A. BARELLI & Co.
5 juin 61, rue de la Commune.

VIN DE MALAGA—75 quart pipes vin doux de Malaga, 50 do do sec, à vendre par
J. A. BARELLI & Co.
61, rue de la Commune.

SUCRE ET CAFE DE LA HAVANE—563 sacs café de la Havane; 150 caisses sucre jaune de la Havane, 90 de blanc, en débarquement et à vendre par R GRONING & Co 5 juin

WAGGONS Légers—Un waggon léger, de Philadelphie, sur ressorts eliptiques, propre à vendre du lait, ou pour l'usage d'une famille à la campagne.
Aussi—Un petit envoi de harnais de charettes et waggons, à vendre par
C BYRNE,
158 rue Tchoupitoulas.

HUILE de Baleine—Le Soussigné a en magasin et offre à vendre à bon marché pour clore une consignation:
24 barriques huile de baleine, bonne qualité.
25 tierçons "
30 barils, "
C BYRNE,
5 juin 158 Tchoupitoulas.

MAGASINAGE—Le soussigné prendra en magasinage, dans son grand entrepôt, à l'épreuve du feu, situé à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Notre Dame, toute espèce de denrées ou de marchandises. Quelques uns des magasins sont entièrement séparés des autres, et bien fermés, dans lesquels on peut mettre en sûreté des marchandises sèches, du vin, des liqueurs, etc. Le taux du magasinage sera modéré. S'adresser à C BYRNE,
5 juin 158 rue Tchoupitoulas.

AVIS—Les soussignés fermiers pour un nombre d'années du chemin de fer de Carollton, ayant depuis quelques mois demandé à la direction de la dite compagnie, l'annullation de leur bail, et ladite demande ayant été accordée à la condition que le chemin resterait à leur charge jusqu'au premier de juin prochain, ils donnent avis au public qu'à dater de ce jour, ils ne seront plus responsables d'aucunes dettes ou obligations qui pourraient être contractées pour le dit chemin ou de toute autre branche qui en dépend.
Le quinze de mai dernier la dite compagnie avait déchargé les soussignés de la responsabilité relativement à l'hôtel de Carollton, lequel hôtel est considéré comme dépendant dudit chemin de fer.
Tous ceux qui ont des réglemens à faire, ou des dettes à réclamer contre ledit chemin et ses dépendances, sont informés de les présenter avant le [illegible] prochain au bureau des soussignés, encoignure des rues Poydras et Baronne.
HARPER & MERRICK,
Fermiers du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Carrollton.
[illegible] mai—8

SUCCESSION DE C. & V. CHALUPT.
LES personnes qui auraient des réclamations à faire contre la dite succession sont invitées à présenter leurs comptes dans le délai de dix jours, à MM. L. Deuche et Correjolles, exécuteurs testamentaires [illegible] encoignure des rues Dumaine et Bourbon.
24 mai—10

A VENDRE—UNE JOLIE PROPRIETE, rue Conti, avec deux maisons, sur laquelle pèsent 75 actions de Banque de Citoyens, que l'on vendra avec la propriété si l'acquéreur le désire:
Une maison rue St. Philippe, faubourg Tremé.
Deux terrains rue du Quartier près la rue Dauphine.
Deux do rue de l'Esplanade près la rue Bourgogne.
Deux jolis terrains sur la Promenade des Bons-Enfants, à vendre en bloc ou séparément.
On est disposé de faire des sacrifices pour vendre de suite.
29 mai—8 DIDION, courtier

MR. ET Mme. SIMON, rue d'Orléans No 49, en face le théâtre, ont l'honneur d'informer les Européens résidant à la Nouvelle Orléans, qu'on [illegible] se procurer dans leur maison et durant toute [illegible] les soins nécessaires pour prévenir [illegible] du pays; que ceux malades y seront [illegible] soignés par des personnes créoles, qui sont [illegible] d'arrêter promptement les progrès du mal. [illegible] choisir un autre médecin [illegible] l'établissement.
Le [illegible] sous est payable d'avance. 1 mai 3m

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE
En 20 Leçons.
M. VANNIER, Géomètre arpenteur, ancien député [illegible] de Bourgogne, auteur de la Methode [illegible] pour enseigner à Lire LE FRANÇAIS en 20 Leçons, [illegible] soir, rue de Toulouse, 136, entre Bourbon et Dauphine.
Le Professeur applique la même Méthode [illegible] d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.
Leçons en ville. 13 mai—6m, 3ps

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE
PERDU le [illegible] du courant, entre les rues Bourgogne et le chemin de fer de Pontchartrain, un porte-créon en or, [illegible]. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque rapportera cet objet au bureau du journal 31 mai—6

AVANCES faites sur le coton, sur le Hâvre et Liverpool, par 31 mai R GRONING & Co

---

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU BAYOU ST. JEAN.
Nouvelle Orléans, 4 juin 1838.
AVIS est donné, par les présentes, que les livres de souscription de cette institution, incorporée par acte de la législature de cet Etat, approuvé le 12 mars 1838, seront ouverts, lundi, 11 de ce mois, dans les bureaux de M. F. J. Tricou, rue St. Louis, entre Royale et Bourbon, et resteront ouverts pendant dix jours consécutifs depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi, sous la surveillance des soussignés, commissaires à cet effet.
Conditions de la souscription—Le capital de la compagnie d'assurance du Bayou St. Jean est d'un million de piastres, divisé en dix mille actions de cent piastres chacune. Les souscripteurs devront payer $10 par action au moment de souscrire et devront fournir leurs billets en faveur des Président et directeurs de ladite compagnie, de $10 par action à deux, quatre, six et huit mois de date, formant ainsi la somme de $50 par chaque action. Les $50 restantes seront payées par les dividendes que la compagnie pourra déclarer et qui seront spécialement appliqués à cet usage, jusqu'à ce que le capital soit intégralement payé.
F. B. HOLLAND, P. J. TRICOU,
F. FREY, L. MILLAUDON,
F. DE ARMAS, A. W. PICHOT,
V. BURTHE, F. B. PETITPAIN,
J. J. MERCIER, P. BOULE,
A. HENNEN, C. GUESNARD
4 juin—18 commissaires.

RIEDER & Co, Pharmaciens no. 133, sur la Vieille Levée, en face du marché aux légumes, remercient cordialement leurs amis et le public de la Nouvelle Orléans, en général, pour la généreuse protection qui leur a été prodiguée depuis l'ouverture de leur nouvel établissement; ils feront tous leurs efforts pour en mériter la continuation par leur active attention à leurs affaires, et tiendront toujours un assortiment des meilleurs médicamens, qu'ils reçoivent de toutes les parties du globe et qu'ils offrent en vente aux prix les plus bas.
Ils viennent aussi de recevoir d'Europe quelques milliers de sangsues de toutes les grosseurs, qu'ils offrent à bon marché, au comptant, ou qu'ils poseront eux mêmes, en petite ou en grande quantité, soit à leur pharmacie ou en tout autre endroit que l'on désignera dans l'enceinte de la ville.
N B. On peut se procurer dans notre établissement toutes les préparations de M. Joseph Barabino.
Mr. Rieder ayant dirigé pendant près de trois ans la succession de J. Barabino et les ayant préparées avec le même succès que Mr. J. B. Ils ont à présent à vendre les médicamens les plus frais que l'on trouvera aussi bon que jamais 6 juin—6

REMEDES

Electro-Magnetiques,

POUR LES MALADIES CHRONIQUES,
Pour la classe Hypertrophy, comprenant toutes les formes de maux scrofuleux savoir:
Consumption tuberculeuse,
Dyspepsie, maux d'yeux scrofuleux,
Maladies chroniques du foie teigne,
do du cœur Ecrouelles,
do de la rate Leucorrhoea,
Fleurs blanches,
do des rognons Chlorosis (malad.
do de l'épine Menorrhagie de femmes
CE ne sont là que diverses modifications de la même maladie, provenant de la même cause, distinguées par les mêmes diagnostiques et cédant aux mêmes remèdes.
Leur cause commune est l'action irrégulière des forces électrogalvaniques dans le système. On peut les découvrir toutes en pressant sur les côtés des vertèbres et des glandes du cou, on qui aura les symptômes électrogalvaniques et elles peuvent se guérir par ces remèdes électro-magnétiques. Ces derniers sont accompagnés d'un traité médical qui explique les principes de la découverte sur laquelle ils sont fondés et indique la manière de s'en servir. Dans cet ouvrage le Dr. Sherwood démontre le fait que toutes les parties du corps humain ainsi que toutes les parcelles de matière animée et inanimée est dans un état d'électricité négatif ou positif, et que tout mouvement, dans toutes les matières, dans les masses les plus grosses comme dans les moindres particules est produit par les forces attractives et répulsives de ce principe universel. Il prouve que l'action morbide qui produit le dérangement des organes ou des membres est occasionné par la prépondérance indue de l'une de ces forces dans le système et que ces remèdes rétablissent la santé en remettant cette action irrégulière en équilibre.
Par ce moyen, on obtient jusqu'à la certitude du malade l'on arrive à une guérison parfaite, même dans ce cas où l'on a perdu tout espoir de soulagement par les moyens ordinaires.
Les remèdes Electro-magnétiques sont les seules préparations applicables dans cette classe de maladie et jamais ils ne trompent l'attente. Les symptômes de la classe des maladies auxquelles ils sont applicables peuvent se découvrir d'après les renseignements contenus dans l'ouvrage qui les accompagne, sans le secours d'un médecin, et on peut les employer en toute sûreté sans diète, sans changement, et sans avoir besoin de plus d'avis que l'on en trouve dans cet ouvrage.
Prix $10.—A vendre chez Reider & Co. Pharmaciens, 133 Vieille Levée, vis à vis le marché aux légumes et chez Blackwell et Clarcke, Pharmaciens, rue du Camp. 6 juin—3

$50 DE RECOMPENSE OU PLUS SI ON L'EXIGE
IL a été perdu hier matin, entre sept et huit heures, *Une très belle Epinglette en or, faite en forme de clef, et montée en diamans.*—La route qu'a tenue le propriétaire commence au Bassin par la rue St. Louis, la rue de Chartres, la place d'Armes, la Levée, la rue de la Douane, la rue des Remparts jusqu'à la rue St. Louis, et de là au Bassin.
La personne qui aurait trouvé ce bijou, recevra la susdite récompense, si elle veut bien le rapporter au soussigné, qui, en outre, lui en témoignera sa reconnaissance, parcequ'il est attaché à la possession de cet objet.—31 mai P. FOY

A VENDRE par le soussigné,
1,000,000 de briques du lac,
2000 merrains,
10000 pieux,
2000 barils sable blanc,
5000 " sable jaune,
4000 " coquilles,
2000 " charbon de bois.
Bois de chauffage frêne et chêne,
Bois de pin pour steam-boats et presses à coton,
Madriers de chaland.
CH. GUESNARD,
6 juin—6 Bassin Carondelet entre Maine et Villeré.

VINS, EAUX-DE-VIE, &c., &c.
600 pipes, demi pipes et quarts vin de Ténériffe, marque de Pasley.
200 quarts pipes vin de Ténériffe, vieux et choisi de Londres.
120 pipes, demi-pipes et quarts vin des Canaries, qualité de choix,
250 pipes, demi pipes et quarts vin de Porto,
500 demi-pipes et quarts vin de Sicile, Madère, Ingham, Coli et autres marques.
220 pipes, demi-pipes et quarts vin de Sherry de Gordan, pâle, couleur d'or,
50 pipes et demi pipes idem, vieille eau de vie de Champagne,
60 pipes et demi pipes Eau de vie de Cognac,
50 pipes genièvre supérieur, de Hollande,
6 poinçons whiskey écossais et irlandais,
5 poinçons rum de la Jamaïque,
60 barils vieille eau de vie de pêche,
10 barriques porter brun de Londres,
5 barriques bierre blanche de Burton,
100 caisses vin de Sherry, de 1 et 3 douz. bouteilles,
300 caisses vieux madère de l'Inde, de 1 et 3 douz bouteilles,
200 paniers champagne, Sillery, Larose, marques de navire et autres,
300 caisses vin Destournel, crû de 1834,
[illegible] caisses chateau Fomye Medoc, de 1834.
Ces vins sont d'un choix tel qu'il n'en a jamais été importé en ce pays.
200 caisses Bourgogne, Chambertin, Romanée, Pomard, &c.
200 caisses vin de Hock, Johannesberg, Brannberg, Meireim, Rudsheim, Moselle et Moselle mousseux.
200 pipes, demi pipes et quarts vin blanc de Falernian,
150 pipes, demi pipes et quarts vin blanc de Marseille.
Tous ces vins et eaux de vie, &c, sont d'importations directes, et après les avoir goûté on sera convaincu qu'ils méritent l'attention des commerçants; ils seront vendus à bas prix.
18 mai H. & W. ANDERSON

MAIRIE DE LA NELLE-ORLEANS.
CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la municipalité no. 1, approuvé le 24 avril dernier, et en vertu des dispositions de la loi du 3 avril 1832, concernant l'ouverture et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle Orléans, avis est donné que l'intention du conseil de la dite municipalité est de faire prolonger la rue du Quartier, en ligne droite, depuis la rue St. Claude jusqu'au chemin du Bayou, en traversant les propriétés des personnes dont les noms suivent, savoir:
Marcellite Hazeur, J. B. Plauché, J. Mager, Vve J. Guillaume, F. Bordoré, J. Doliole, Vve G. [illegible], J. Cousin, J. Carrière, Vve. Dupuy, Marie Louise Dauphin, Saul J. Joucon, Vve. Bonhomme Duvernais, P. Marcoudet, G. Corrjolles et Mazille, J. B. Moreau, Samory, F. Rillieux, A. Fernandez, N. Rillieux, E. Baythe, F. Perrault, Cavelier, Basile Crocker, B. Pinta, Vve. Mathée, Auguste Raynal, P. J. Tricou, et Vve. Duchamp.
Le 10 mai 1838.
PAUL BERTUS,
11 mai Recorder no. 1, maire pro. tem.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. Un.
Séance du Lundi 14 mai 1838.
RESOLU que le maire donnera avis, en anglais et en français, dans deux gazettes publiées à la Nouvelle Orléans, que la municipalité No. Un se propose d'ouvrir la rue Robertson dans toute son étendue dans la Municipalité No. Un, et ce conformément à la loi approuvée le 3 avril 1832.
Signé PAUL BERTUS—Recorder
Approuvé le 17 mai 1838.
Signé C. GENOIS—Maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jnr.—Secrétaire.
Conformément à la résolution qui précède, et en vertu des dispositions de la loi approuvée le 3 avril 1832, concernant l'ouverture &c. des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle Orléans, avis est donné que l'intention du Conseil de la Municipalité No. Un, est de faire ouvrir la rue Robertson dans toute son étendue dans ladite municipalité.
Nouvelle Orléans 19 mai 1838.
C GENOIS—maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.
CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité, sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par P Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire

Mairie de la Nouvelle Orléans.
LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $8 50 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 4 du courant) 30 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent en sus, c'est-à-dire, quarante trois onces et trois quarts.
Nlle. Orléans, 1er. juin 1838.
2 juin C. GENOIS, maire.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge—10,991—William Vance contre ses créanciers et les créanciers de Vance & Miller.—La cession des propriétés faite par le pétitionnaire étant acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Vance & Miller, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public, lundi 9me jour du mois de juillet prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire et sur celles de Vance & Miller, et en même temps toutes poursuites contre les propriétés de la personne dudit pétitionnaire, et contre les propriétés de Vance & Miller sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que Mr. A. Bodin, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour.
7 juin—10,3ps ARMAND PITOT, Greffier.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION CLEMENT—Vente par le registre des testamens.—Vendredi 8 juin 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, rendu dans l'affaire de R. B. Gable, F. P. Corbin et E. Ranlo, contre la succession de feu Nicolas Clément, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, l'esclave suivant, dépendant de la dite succession de feu Nicolas Clément, savoir:
Un nègre nommé Barthélemy alias Burgess, âgé d'environ vingt cinq ans, aide forgeron.
Conditions de la vente—$830, avec intérêt sur $618 à dix pour cent l'an du 1er janvier 1838, payables comptant, $685 payable le 2 mars 1838, avec intérêt sur la dite somme à dix pour cent l'an, si elle n'était payée à la dite date, et la balance, s'il y en a payable comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant le Sr. Louis Féraud, notaire public. 4 mai

SUCCESSION DE THOMAS—Samedi 9 juin 1838, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 3 mai 1838, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Adelaïde Danican veuve Thomas, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un demi terrain situé au faubourg Marigny, rue Craps, entre les rues St. Antoine et Bagatelle, ayant mesure française trente pieds de face à la rue Craps, sur cent vingt pieds de profondeur, sur lequel se trouve des bâtisses en mauvais état.
Conditions de la vente—Un quart comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS,
5 mai Régistre des Testamens.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. T. Caire not. pub.

SUCCESSION MAGNIN.
Vente par le Régistre des Testamens.
LE lundi, onze juin 1838, à midi, en vertu et en exécution d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Alexandre Magnin, deux actions de la compagnie du Théâtre d'Orléans, de cent piastres chaque, et sur lesquelles cinquante piastres ont été payées.
Conditions. comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
30 mai Régistre des Testamens.

SUCCESSION ALPUENTE.
Vente par le Régistre des Testamens.
LE mardi, douze juin 1838, à midi en vertu d'un ordre de vente de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Jean Laurent Alpuente, la propriété foncière ci-après décrite, en dépendant, savoir:
Une certaine portion de terre, située en cette paroisse, mesurant soixante treize pieds huit pouces de face au Bayou St. Jean, sur une profondeur irrégulière d'environ cent quatre vingt onze pieds trois pouces, bornée à droite par la propriété de A. Grégoire, à gauche, ainsi que dans le fond, par la propriété de dame veuve d'Hébécourt, ensemble les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ladite propriété.
Conditions de la vente. Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et avec hypothèque spéciale sur ladite propriété jusqu'à parfait paiement; lesquels billets porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, s'ils ne sont pas ponctuellement payés à leur échéance, sans pour cela accorder le droit d'en retarder le paiement.
W F C DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, par devant Amédée Ducatel, notaire public.
Le plan de la susdite propriété sera exhibé à la Bourse, quelques jours avant la vente, ainsi que le jour même de la vente. 11 mai

SUCCESSION MORRILL
Vente par le Régistre des Testamens
SAMEDI, 16 Juin, 1838, à midi—En vertu d'un jugement de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—Etat de la Louisiane, rendu dans l'affaire de Alexandre Miltenberger contre la succession de feu D. C. Morrill, le 21 et signé le 30 Avril 1838, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royal, pour compte de la succession de feu Dennis C. Morrill, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:
Un lot de terre, situé au faubourg Tremé et en cette ville, dans l'île comprise entre les rues Kerlerec, Villeré, Columbus et Plauché, désigné sous le No. 34, sur un plan dressé le 27 Septembre 1837 par L. Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire; le dit lot ayant mesure Française, 40 pieds de face à la rue Villeré; 87 pieds 2 pouces de [illegible] profondeur du côté de la rue Kerlerec, 94 pieds 10 pouces 10 lignes de profondeur du côté de la rue Columbus, 40 pieds 8 pouces 11 lignes de large dans le fond, ensemble avec les dépendances.
Conditions de la vente—Deux cent quarante piastres payables comptant, deux cent trente-cinq piastres cinquante cents payables le 9 Décembre 1838, et deux cent trente-cinq piastres cinquante cents le 9 Décembre 1839, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 mai Régistre des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant David L. McCay, not. pub.

SUCCESSION DE CLEMENT—Vente par le registre des testamens—Le mardi, vingt sixième jour de juin 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu George Dupuy de Clément, l'esclave et les biens fonds ci-après décrits savoir:
ESCLAVE
Mathilde, négresse d'environ 45 ans, domestique de maison.
BIENS FONDS
1. Un certain lot de terre, situé au faubourg Franklin, près de cette ville, désigné sous le No de lot no 107, sur un plan particulier annexé à un acte au rapport de Théodore Seghers, notaire, en cette ville, en date du 2 mai 1835, le dit lot ayant, mesure anglaise, 35 pieds 6 pouces de face à la rue de la Musique, entre les rues Urquhart et Girod, et s'étendant à 117 pieds dans la profondeur entre lignes parallèles, ensemble les dépendances.
2. La moitié indivise d'un lot de terre [illegible] situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'île bornée par les rues de l'Union, Célestine, des Français, et Joséphine, mesurant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de l'Union, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, [illegible].
3. [illegible] de terre situés au faubourg Franklin, [illegible] arpenteur, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.
Conditions de la vente.—L'esclave payable moitié comptant, et la balance à quatre mois de crédit, et la propriété de [illegible] à trois et six mois de crédit, tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur la dite esclave et les dites propriétés jusqu'à parfait paiement.
W. F.C. DUPLESSIS,
Rég. des Testamens.
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Octave de Armas, notaire public. 24 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu William [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les administrateurs de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte et les dits administrateurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
31 mai Régistre des Testamens.

A VENDRE.
UNE habitation située dans la paroisse St. Charles, à huit lieues environ au-dessus de la Nouvelle Orléans et du même bord du fleuve, mesurant deux arpents de face au Mississipi, sur quarante arpents de profondeur. Il y existe plusieurs Edifices que l'on pourrait augmenter à peu de frais. La terre est très productive, bien boisée, et sa proximité de cette ville, en lui assurant un prompt débouché de ses produits, la rend susceptible d'un revenu certain. Pour les conditions, qui seront avantageuses à l'acquéreur, s'adresser à P. FOY
Encoignure des rues St Louis et Bassin, à la Nouvelle Orléans, ou sur son habitation, à la paroisse St. Jacques. 19 mai

A VENDRE.
Une maison (No. 83, rue St. Claude, entre St. Philippe et Dumaine, bâtie sur un terrain de 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, mesure française.
Une maison No. 69, rue Histoire, entre Amour et Craps, bâtie sur un terrain de 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, mesure française.
Un terrain No. 175, rue St. Philippe, entre Bourgogne et Remparts, mesurant 30 pieds de face sur 90 pieds de profondeur, sur lequel il y a une petite maison dans la cour.
Pour les prix et conditions, s'adresser à
SANTOS, Courtier,
Rue Remparts, entre St. Philippe et Dumaine, No. 277
11 mai—15,3ps

AU Magasin d'Antoine Michoud, encoignure de la Levée et Ursulines:
12 livres de sucre pour 1 piastre,
8 livres de café pour 1 piastre,
On trouve audit magasin, le dépôt du véritable vinaigre de Le Roy, et l'elixir tonique du Docteur Guillé; des marbres pour enseignes; un assortiment général en clinquaillerie, verrerie, fayence et outils de chasse, ainsi que du rum de la Jamaïque. 8 mars

A VENDRE OU A LOUER—Un joli bien de campagne à la Pass à Christiane, attenant la propriété de M. Garnier, bâti sur un terrain de 100 pieds de face sur la mer, sur 450 pieds de profondeur; le tout entouré. Les bâtisses consistent en une maison neuve en bois, ayant deux grands appartemens, deux cabinets, galerie en face et sur la derrière, cuisine, four, &c., le tout en bon état. S'adresser à
31 mai E. GOTTSCHALK.

COTON de Spool, rouleaux rouge, trois fils, de 2 à 300 yards; soie à coudre rouge et cordonnets légers; ainsi qu'une variété de marchandises sèches, coutellerie, et articles de goût, que l'on offre à vendre à des termes raisonnables.
On prend des billets du Mississipi et du Texas.
THOMAS W. SMITH,
31 mai rue Conti, No. 49

MOUSSELINE de laine, imprimée et unie, une variété de rubans, marchandises sèches, jupes, linge, coutellerie, et presque tous les articles au besoin du détail du pays, à vendre à bon marché.
On prend en paiement les billets du Mississipi et du Texas.
THOMAS W SMITH
31 mai rue Conti No. 48

MARCHANDISES SECHES—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Saratoga les articles suivants: [illegible] peignes en écaille, cordes, capsules, poires à poudre et boîtes, huile de Macassar, huile d'ours, de Pomades, huile d'ours [illegible] savon à toilette, poudre de [illegible] parfums, bâtons à barbe, portefeuilles à [illegible] poches, en vente; eau de Lavende en bouteilles [illegible] &c. Le tout à vendre en gros ou en détail, à des termes raisonnables.
POLLARD & GREEN,
29 mai 28, rue de Chartres.

SUCRE—500 caisses sucre jaune de la Havane de première qualité en débarquement et à vendre par
SCHMIDT & WERNER,
26 mai 88, rue Bienville.

RUM—85 barils rum de Hickey, à vendre par
E. & J. ANDREWS.

LIQUEURS—[illegible] Hollande, [illegible] de Cognac, [illegible] à vendre par COOLIDGE & PLIMPTON, rue Gravier No. 36

POMMES DE TERRE [illegible] en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée.

COUPEROSE—50 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY, 41, Nouvelle Levée.

GRAISSE en feuilles—300 [illegible] graisse de bonne qualité, en magasin et à vendre par G DORSEY, 44, rue de la Nlle Levée

FARINE—500 barils, en magasin et à vendre par G DORSEY, 44, Nlle Levée.

CAFE vert de la Havane—195 [illegible] café vert de la Havane, en débarquement du brick Alpha, à vendre par R. GRONING & Co.

TOILE, [illegible]—15 balles toile à voile, 60 caisses tabac à chiquer, 50 barils eau de vie [illegible] en magasin et à vendre par R H. WHITE, 34, rue Gravier

18 TONNEAUX charbon de Liverpool, de Orrell, en déchargement du navire Jacob Pennell [illegible] à vendre par H. C. CAMMACK & Co, Bank Place.

BILLETS de la Banque des Etats-Unis, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par G. R. STRINGER, 50, rue du Canal.

ON achète des billets des banques de l'Alabama, du Mississipi et d'autres qui n'ont pas cours, [illegible] G. R. STRINGER, 50, rue du Canal.

SUCRE DE LA HAVANE—Un petit lot de sucre à vendre à bon marché par WALKER KNIGHT & Co, 26, Nelle Levée.

JAMBON SOUS ENVELOPPE &c.—18 boucauts jambon [illegible] fumé, [illegible] 7 barils huile de Palmachristi, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

DEMANDE d'oranges par G R STRINGER, 7 juin No 50, rue du Canal.

PORC MESS PRIME et P. O [illegible] à vendre par EASTMAN & BROTHERS, No. 50, rue Camp.

JAMBONS enveloppés, d'une qualité supérieure et convenables à l'usage des familles, à vendre par EASTMAN & BROTHERS, No. 50, rue du Camp.

HUILE—100 gallons huile pressée en hiver, à vendre par R. H. WHITE, rue Gravier No 34

SUCRE—200 barils sucre clarifié à vendre par R. H. WHITE, rue Gravier No 34,

CIGARES—30 milliers cigares de la Havane, à vendre par R. H. WHITE, rue Gravier, No. 34

GENIEVRE et vinaigre—15 pipes genièvre de Hollande, 200 barils vinaigre en magasin et à vendre par R H WHITE 34 rue Gravier

TABAC A CHIQUER—30 caisses [illegible] à vendre pour clore une consignation par SLOAN & BROTHER, 29, Nelle Levée.

JAMBON DE CHEVREUIL—300 jambons à vendre par SLOAN & BROTHER, 29, Nelle Levée.

FARINE—550 barils farine superfine, en magasin et à vendre par SLOAN & BROTHER, 29, Nelle Levée.

TABAC en feuille, à bord de chaloupe, à vendre par SLOAN & BROTHER, 29, Nelle Levée.

JAMBONS DE CINCINNATI—15 boucauts à vendre par SLOAN & BROTHER, 29, Nelle Levée.

MORUE—75 caisses Morue, à vendre par COOLIDGE & PLIMPTON, 36, rue Gravier.

PEINTURE—150 boites [illegible] à vendre par COOLIDGE & PLIMPTON, 36, rue Gravier.

CHAPEAUX—20 caisses chapeaux en paille, contenant 325 douz, à vendre par COOLIDGE & PLIMPTON, 36, rue Gravier.

FARINE—600 barils farine superfine, en débarquement, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, rue Gravier No. 24

SUCRE—100 boucauts sucre première qualité à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, rue Gravier No. 24

CANOT de navire—Un canot de 18 pieds, construit en cèdre et doublé en cuivre, à vendre à bon marché S'adresser à J B BAILEY, 14, rue Bienville.

200 Paniers d'huile d'olive pour lampe, en débarquement de la goëlette Ulysse et à vendre par MORES & BROCARD, No. 14, rue Toulouse

385 Sacs café vert de la Havane à bord du brick Alpha, à vendre par A. M. DE MIRANDA, rue Bourbon, No 113

25 Barils vin doux de Malaga, et une caisse chapeaux, à vendre par A M. DE MIRANDA, rue Bourbon, No. 113

BRIQUES—40,000 briques pour façade, à bord de la goëlette Constitution, et à vendre par GEO GREEN, 60, rue du Camp.

TRAITES sur Londres à vendre par LEVI H GALE, 93, rue de la Commune.

HUILE DE BALEINE—75 pipes et barils huile de baleine, première qualité, à vendre par COIT & Co. 20, rue de la Douane

BLANC DE BALEINE—90 caisses blanc de baleine qualité, à vendre par COIT & Co. 20, rue de la Douane

GOUDRON—100 barils goudron de la Caroline, reçus et à vendre J. A. BARELLI & Co.

RIZ DE LA CAROLINE—100 boucauds de première qualité à vendre par J A BARELLI & Co. No 61, rue de la Commune.

TABAC A CHIQUER—250 caisses tabac de 2me et 3me qualité, à vendre par J. A. BARELLI & Co. No 61, rue de la Commune.

MOUSSE—[illegible] balles [illegible] débarquement du steamer Washington, et à vendre par P H GALLWEY, 34, rue de la Commune.

MADERE DES INDES—47 caisses de 1 et 2 douzaines [illegible] qualité supérieure, à vendre par P H GALLWEY, 34, rue de la Commune.

CAFE—[illegible] sacs café de la Havane, en débarquement du brick Salvador, et à vendre par J PRATS & FILS, 12, Vieille Levée

CIGARES—Princesses, Principes et différentes autres marques de qualité supérieure, en magasin et à vendre par J PRATS & FILS, 12, Vieille Levée.

FARINE—500 barils en bon ordre, à bord de chalande, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras.

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, en magasin, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 14, rue Poydras

JAMBON en mèche [illegible] en barriques, cochons entiers, à vendre par COMSTOCK, HYDE & Co. rue Poydras No 18

BŒUF—Prime, et mess en magasin et à vendre par COMSTOCK, HYDE & Co. rue Poydras No. 18

ROULEAUX DE CORDE—72 rouleaux de corde reçus et à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 36, rue du Camp.

CHECKS sur New-York, à vendre par KOHN, DARON & Co 28, rue Bienville.

MOUSSE—36 balles en bon ordre, en débarquement du bateau à vapeur Washington, à vendre par P. H GALLWEY, 37, rue de la Commune

TABAC—4 boucauts tabac du Mexique en débarquement du steamer Clyde et à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 36, rue du Camp.

CHARETTES, DRAYS, WAGONS &c.—Le soussigné reçoit en ce moment de Philadelphie, et offre à vendre, 6 waggons de différentes grandeurs, 18 charrettes ou 20 petites roues de charettes à bœufs; 6 drays, 40 brouettes, 400 do, 25 do en fer &c. CHARLES BYRNE, 16, rue Tchoupitoulas.

BILLETS de la Trésorerie du Texas—[illegible] à vendre par FORSYTH & LIMERICK, 135, rue des Magasins.

ALOUER.
UNE jeune négresse, bonne domestique de maison. JOS. BARTHET, No. 30, rue Toulouse.

ESPRIT de térébenthine—30 barils esprit de térébenthine, 50 barils huile pour l'éclairage [illegible] en bon ordre, à vendre par WOOD & SIMMONS, rue Poydras No 22

FROMAGE en pain de sucre—30 caisses en bon ordre à vendre à bon compte pour clore une consignation, par WOOD & SIMMONS, rue Poydras No. 22

RESINE & ETOUPE—100 barils résine, et 29 barils étoupe, en débarquement du brick San Elisabeth, et à vendre par J. A. BARELLI & Co. 63, rue de la Commune.

ESPECES—Piastres mexicaines et [illegible] à vendre par J. M. CABALLERO, No. 80, rue St Louis.

CIGARES—[illegible] cigares de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, No. 80, rue St. Louis

FABRIQUE d'Eaux Acidules Gazeuses, [illegible] rue Dauphine et Hôpital, où l'on trouvera constamment préparés les Eaux de Seltz pour table, et les Limonades Gazeuses pour rafraîchissement.

CHAPEAUX—25 caisses chapeaux de soie, qui seront vendus pour clore un compte. S'adresser à GEORGE GREEN, rue du Camp, No. 60

RAISIN—400 caisses en débarquement du San Pietro, et à vendre par SCHMIDT & WERNER, Rue Bienville No. 9

ESPECES—Pièces d'un picaillon et d'un escalin, à vendre par KOHN, DARON & Co rue Bienville No. 29

TRAITES SUR NORFOLK.—Une traite de $4,888 23/100, à 60 jours, à vendre par H C CAMMACK, Bank Place

CORDAGES DE MANILLA—200 rouleaux de Manille à vendre par H C CAMMACK, Bank Place

500 barils farine superfine, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT

FARINE—500 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée.

VENTES A L'ENCAN.
PAR [illegible] & BARNETT.
[illegible]
LE [illegible] juin prochain, à midi précis à la Bourse de la Cité, [illegible] terre formant [illegible] sur le Pontchartrain. [illegible]

Succession de Joseph [illegible].
PAR H. J. DOMINGON.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves [illegible]
Les Propriétés suivantes.
No. 1 UN TERRAIN [illegible]
UNE MAISON [illegible]
No. 2 UN TERRAIN [illegible]
No. 3 UN TERRAIN ayant 18 pieds face à la rue [illegible]
UNE MAISON [illegible]
No. 4 UN TERRAIN ayant 27 pieds 12 pouces [illegible]
UNE BELLE MAISON EN BRIQUES [illegible]
No. 5 UN TERRAIN ayant 31 pieds 9 pouces [illegible]
Une belle MAISON EN BRIQUES [illegible]
Le tout vendu conformément au plan qui sera exhibé [illegible]
Conditions: [illegible]

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Premier District [illegible] le 5 mai 1838, [illegible] Mr. Frederick Frey, syndic des créanciers de Mr Edward Salomon, [illegible] Lundi, le 11 juin courant 1838, à 11 heures du matin, [illegible]
F. DUGUE.

PENSION ET EXTERNAT DE DEMOISELLES.
LES parens et tuteurs qui désirent faire élever leurs filles au Nord, sont invités à venir examiner l'institution de Mme Brown, Mercer street no. 95, New-York. [illegible]
A la Nouvelle Orléans, Madame Brown s'appuie de la recommandation de Messrs. J. H. Lebreton [illegible] Dr J. M. W. Picton.

OR—Doublons mexicains et souverains, à vendre par ROBINSON & Co, 45, rue du Camp.

CAFE—75 sacs café de la Havane, à vendre par E. & J ANDREWS, 22, rue Gravier.

GENIEVRE—6 pipes Genièvre à vendre par E & J ANDREWS, 22, rue Gravier.

RHUM—20 barils rhum à vendre par E. & J ANDREWS, 22, rue Gravier

CHECKS de banque sur New-York, à vue et à vendre par HYDE & GOODRICK. 15, rue de Chartres

CORDES D'EMBALLAGE—500 rouleaux de cordes à vendre par J. A. BARELLI & Co. 67, rue de la Commune

SUCRE EN PAIN—[illegible] qualité de la manufacture de Boston, à vendre par J A BARELLI & Co. 61, rue de la Commune

MOUSQUETS—400 mousquets à vendre par J. BARELLI & Co. 61, rue de la Commune.

COTON ECRU—[illegible] à vendre par J. A. BARELLI & Co. 61, rue de la Commune.

SOUFFRE—10 caisses souffre en bâtons, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, rue de la Commune.

ACTIONS dans le bateau à vapeur le Baton Rouge [illegible] à vendre par CARRIERE, DARAN & Co. 11 & 15, rue St. Louis.

SALSEPAREILLE—5 quintaux, à vendre par DUSSAUT FILS ainé, 9 rue Toulouse.

FARINE—750 barils de farine de bonne qualité, en débarquement de chaland, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 16 rue Poydras.

JAMBON—175 boucauts de jambons de Cincinnati, épaules, [illegible] à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 16 rue Poydras.

JAMBONS—[illegible] à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, rue Commune.

FARINE—[illegible] barils farine, en débarquement [illegible] et à vendre par LAYET & AMELUNG, 17 rue Commune.

M. S. COCULLU, LAPEYRE & Co. offrent à vendre, 100 caisses sucre blanc de la Havane. [illegible] cigarres. 100 livres safran Espagnol. 12 ballots tabac en feuille, 45 [illegible] du Mexique. 2 juin rue Toulouse No 27.

BOIS & CHAUX—20,000 pieds de bois de pin jaune, 10,000 do [illegible], 3/4 à 4/4; de plus 500 barils de chaux de Thomaston, à bord et à vendre par W E & R MURPHY, 132, Vieux Bassin.

MEDECINES &c.—15 barils couperose, 30 dito soufre en poudre, 10 dito sel d'Epsom, 10 dito huile de palma christi, [illegible] 75 dito sirop [illegible] savon de Windsor, [illegible] blanc de céruse, [illegible] assortiment général de peintures, huile et médecines, à vendre par JARVIS & ANDREWS, encoignure Commune et Tchoupitoulas.

AVIS—Le public est par le présent avisé de ne point donner crédit à l'équipage du bateau à vapeur ISABELLA, [illegible] WALKER, KNIGHT & Co, 26, Nelle Levée.

BILLETS de la Trésorerie du Texas, à vendre par FORSYTH & LIMERICK, 125, rue des Magasins.

JAMBONS [illegible] à vendre par H C CAMMACK, Bank Place

BILLETS de la Banque des ETATS UNIS—A vendre par ROBINSON & Co. 45 rue du Camp.

400 [illegible] sacs café vert de Cuba, à vendre par A. M. de MIRANDA, rue Bourbon No. 113.

A VENDRE—[illegible] TURPAUT, rue de la Levée, faubourg Marigny.

POUR GALVESTON ET [illegible] TEXAS
Le [illegible] bateau à vapeur CUBA, de première classe, chevillé en cuivre, commandé par le capitaine J. B. [illegible], partira [illegible].
Ce steamer a été extraordinairement [illegible] pour faire le commerce [illegible]. Il est construit depuis un an, [illegible] Pour fret ou passage [illegible] à bord au wharf de la rue Girod, ou à BOGERT & HAWTHORN, No. 60, rue Gravier.
N. B. Aucune chambre ne sera retenue à moins qu'elle n'ait été payée. On prend également du fret [illegible].
Les billets des banques de la Nouvelle Orléans courantes seront pris en paiement. 4 juin

POUR VELASCO ET GALVESTON (Texas).
Vendredi, 15 Juin, à 10 heures.
Le superbe bateau à vapeur paquebot COLUMBIA, doublé et chevillé en cuivre et à basse pression, commandé par le capitaine [illegible], partira positivement comme il est dit ci-dessus. Les passagers pour Brazoria, Columbia et Quintana seront débarqués à Velasco, et peuvent compter sur l'exactitude de ce bateau.
Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements pour 100 passagers de chambre et 100 sur le pont, s'adresser à bord, en face de la rue Girod, ou à JAMES REED & Co, 60, rue de la Commune.
On ne prend de fret que pour Galveston.
Les billets de banques de la Nouvelle Orléans, sont reçus en paiement pour le fret ou le passage. 6 juin

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.
Le superbe bateau à vapeur JOHN LINTON, capitaine [illegible], partira pour les endroits ci-dessus et pour ceux intermédiaires, vendredi 8 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face de la rue Gravier, ou à PIERCE, SHANNON & BROTHER, 6 juin 57, rue des Magasins.

MALLE DES ETATS UNIS.
Pour Louisville.
Jeudi 14 du courant, à 10 heures du matin.
Le steamer SULTANA, capitaine W. Tate, [illegible] pour le port ci-dessus au jour indiqué.—Les personnes qui désirent [illegible] s'adresser à COMSTOCK, HYDE & Co.
4 juin rue Poydras No. 18

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI
Le steamer JOHN LINTON, capitaine H. Shreve, partira [illegible] 8 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au wharf de la rue de la Commune ou à PIERCE SHANNON & BROTHERS,
4 juin rue des Magasins No. 57

POUR ST. LOUIS ET ALTON.
Le bateau à vapeur [illegible] et de première classe ALTON, capitaine Rodgers, est actuellement prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus et tous ceux intermédiaires et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier, ou à GODFREY, LAWRIE & SMALL,
2 juin 36, rue du Camp.

POUR ST. LOUIS & ALTON
Le beau bateau à vapeur, [illegible], MADISON, capitaine A. Scott, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus, ayant de superbes emménagements, s'adresser à bord au bout de la rue Gravier ou à GODFREY, [illegible] & Co., rue du Camp.
Le Madison prendra du fret pour Memphis, Randolph, Mills Point, et tous les lieux intermédiaires. 30 mai

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.
Le bateau à vapeur CHANCELLOR, capitaine John [illegible], [illegible] pour le port ci-dessus et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à FORSYTH & LIMERICK,
2 juin 125, rue des Magasins.

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE ET REGULIER,
Pour la Mobile, touchant à la Baie St. Louis, Pass-Christiana, Biloxi, Ile [illegible] et Grand Pascagoula.
Le steamer ISABELLA, capitaine Murphy, partira d'ici dimanche, après l'arrivée des chars [illegible] heures du matin, et touchera en allant à chacun des ports précités pour y déposer ses passagers selon leur destination; [illegible] la Mobile tous les mardis à 8 heures du matin, afin de pouvoir de nouveau aborder durant le jour aux débarcadères ci-dessus mentionnés.
L'ordre supérieur des emménagements de ce bateau, les [illegible] qu'on y procure, de même que la rapidité de sa marche sont trop bien connus pour avoir besoin d'aucun commentaire. Le public a déjà trop souffert des inconvénients causés par le manque d'un [illegible] régulièrement ce trajet, et comme l'Isabella est consacrée à ces voyages (qu'elle fera sans interruption) on compte sur le patronage du public. Pour fret ou passage, s'adresser à WALKER, KNIGHT & Co.
26 mai rue de la Nouvelle Levée No. 26

A VENDRE.
Deux bateaux à vapeur, fortement construits, tirant peu d'eau et en bon ordre, bien adaptés aux voyages des lacs et des bayoux. Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser à LONG & GRIVOT.
28 mai 12, rue Poydras.

TRAJET A MANDEVILLE & MADISONVILLE
Samedi soir et Dimanche.
Le bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine L. T. Knight, partira du bout du chemin à [illegible] tous les samedis soir à l'arrivée des chars de [illegible] dimanche matin [illegible]. 29 mai—36

POUR PORT GIBSON, LITTLE ROCK, et tous les ports intermédiaires.
Le steamer ELK, capitaine Myers, [illegible]. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser [illegible] North American Hotel, ou à LONG & GRIVOT,
21 mai No. 12, rue Poydras.

Pour Port Gibson, Little Rock, Ark. et tous les lieux intermédiaires.
Le steamer CINDERELLA, capitaine T. Stephenson, est maintenant prêt à recevoir son chargement et partira très incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser [illegible] LONG & GRIVOT, No 12, rue Poydras.
N. B. Les [illegible] par l'équipage, sans ordre du capitaine [illegible]. 17 mai

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.
Ne tirant que trois pieds d'eau avec chargement, du port de cent trente tonneaux, 16 pieds de largeur, [illegible] hautes, bien faite. Ce bateau est parfaitement calculé pour le commerce du lac. Pour de plus amples détails s'adresser à FRANCIS TURNER & Co.
19 mai 34, rue Poydras

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.
Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première vitesse, ayant été acheté par le capitaine Lecount, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus spécifiés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les [illegible] heures du matin et du Bayou Sarah, [illegible].
23 avril J. S. COLLA, Agent.

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.
(Nouvelle Ligne)
Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.
Navire Orléans, capt. S. Sears, 599 tons, 27 Nov
Navire Alabama, capt. C C Berry, 474 tons 11 Dec
Navire Arkansas, capt E S Denis, 617 25 Dec.
Navire Saratoga, capt W Hathaway, 546 tons 8 Jan.
Navire Nashville, capt D Jackson, 540 22 Jan.
Navire Kentucky, capt J Bunker, 600 5 Fev.
Les navires ci-dessus sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.
Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; [illegible] des appartements parfaitement meublés, et la table sera toujours servie des meilleures provisions.
Le prix des passages à la chambre est de $90, sans vin ni liqueurs; [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à H. O. AMES, No. 66 rue du Camp.
Ces navires ne seront pas responsables des [illegible]. 4 juin

A FRETER.
La belle goëlette Constitution, capt. Woodbury, du port de [illegible] tonneaux, sera prête à charger dans [illegible]. S'adresser à bord, vis à vis la rue Jefferson ou à G. GREEN.
6 juin Rue du Camp No. 60

POUR BALTIMORE—Le brick PIONEER, de première classe, capitaine Perceval, ayant une partie de son chargement engagé, partira très incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord près du Rail Road, ou à LEVI H GALE,
7 juin 93, rue de la Commune.

POUR GALVESTON, HARRISBURG ET HOUSTON.
Le beau sloop HARRIET, capitaine Hard, [illegible] Pour le complément de son chargement [illegible] s'adresser à bord, ou à SAMUEL RICKER Jnr.
30 mai rue du Camp No. 26

POUR BORDEAUX—Le brick [illegible] de première classe GLEANER, capt. Richardson, partira [illegible]. Pour fret de [illegible] balles de coton, [illegible] à L H GALE,
6 juin 93 rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand. Devant partir le 18 du courant.—La barque ELLA HAND, [illegible] capt. John E. Mathew, [illegible] emménagements [illegible] s'adresser à JAMES D DENEGRE, No. 16 rue de la Douane.

BŒUF FUME—3 boucauts bœuf fumé, et jambons de qualité supérieure, convenables à l'usage des familles, à vendre par LAYET & AMELUNG.
6 juin 17 rue Commune.

POUR NEW YORK.
Le [illegible] WANDERER, capitaine [illegible], [illegible] pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à KIDDER & HEAD, 36 rue Poydras.

POUR NEW-YORK.
Le brick TOMA, de marche supérieure, capitaine Hall, est prêt à recevoir son chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JAMES D DENEGRE,
6 juin 16, rue de la Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire ELIZA GRANT, de première classe, et fine voilière commandé par le capitaine Hill, partira sous peu pour le port ci-dessus, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et allant à bord. Pour fret de 100 boucauts de tabac, ou 150 balles de coton, s'adresser à L H GALE,
5 juin 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Devant partir vers le 20, du présent—Le navire GARONNE, classé A. 1, capitaine Kimball, partira pour le port ci-dessus. Pour fret de 450 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à L. H GALE,
5 juin 93, rue de la Commune.

POUR CHARLESTON.
La goëlette classée A1, STEPHEN FRANCIS, capitaine Hannah, partira sous le 9 de ce mois. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à J. A. BARELLI & Co.
2 juin 61, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire ECHO, classé A 1, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine Mallet, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement, et peut agréablement loger quelques passagers. S'adresser à H. C CAMMACK & Co.
8 juin Bank Place.

POUR LIVERPOOL
Le navire PLYMOUTH, classé A. 1, capitaine Kenrick, partira la semaine prochaine, et peut prendre 200 balles de coton de fret sur le pont. S'adresser à bord ou à GEO GREEN,
2 juin 60, rue du Camp.

ON DEMANDE
Un brick de première classe du port de 4 à 500 balles de coton pour Bordeaux. S'adresser à LEVI H. GALE,
2 juin 93, rue de la Commune.

Pour Galveston, Anahuac, Harrisburg et Houston.
La goëlette KOSCIUSKO, fine voilière, capitaine Rogers, [illegible] son chargement [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, près du marché ou à J G ROWLAND,
2 juin 47 Vieille Levée.

POUR NEW YORK
Le brick fin voilier ALEXANDER, capitaine Harvey, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à KIDDER & HEAD,
1er juin 36, rue Poydras

POUR LIVOURNE
Le brick CHARLES JOSEPH, capitaine Frost, partira sous peu. Pour passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H. GALE,
1er juin 93, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE
Le brick J PALMER, capitaine Charles P [illegible], ayant une partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret ou passage s'adresser à bord, cinquième rangée après le chemin de fer Pontchartrain.
CHS. BYRNE,
21 mai 158, rue Tchoupitoulas.

POUR ST. YAGO DE CUBA.
Le brick STAR, classé A1, capitaine P. J. Wheeler, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à F. SCHUENCK,
29 mai rue de la Vieille-Levée, No. 62.

POUR CHARLESTON
La goëlette St CLOUD, fine voilière, capitaine Switzer, partira très incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret, s'adresser à JAMES D DENEGRE,
29 mai 16, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE
Devant succéder au brick SWAN,
La barque HELLA HAND, capitaine John E. Mathew, partira très incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser au capitaine, à son bord, près du marché aux légumes, ou à JAMES D DENEGRE,
28 mai 16, rue de la Douane

A FRETER.
Le brick THOMAS, fin marcheur, capitaine Hall, prendra un chargement pour quelque port du Nord que ce soit. S'adresser à JAMES D DENEGRE,
28 mai 16, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE.
Le brick de première classe SPARKLEN, capitaine [illegible], est en charge et partira sous peu. Pour fret de 100 barils ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD,
30 mai 36, rue Poydras.

A VENDRE OU A FRETER.
La goëlette GEN. DE KALB, du port de 70 tonneaux, 600 barils, et ne tirant que 5 pieds d'eau lorsqu'elle est chargée; cette goëlette [illegible] tous les rapports, et est en bon état; sa chambre est garnie et meublée. Pour les conditions s'adresser à bord vis à vis de la place d'armes, ou à J. G. ROWLAND,
26 mai 47, Nelle Levée.

POUR LE HAVRE.
Le navire CRATON, classé A 1, fin voilier, capitaine Whitney, partira sans délai. Pour fret de 100 balles de coton, ou pour passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à LEVI H GALE,
26 mai 93, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE.
Le brick neuf fin voilier Talleyrand, cap. Fittner, partira sous peu. Pour fret de 200 barils, s'adresser à KIDDER & HEAD,
25 mai 36, rue Poydras.

POUR LA HAVANE.
La goëlette SABINE, capitaine Moore, [illegible] de 300 barils, pour fret [illegible] pour passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à R. GRONING & Co.
24 mai

PASSAGE SEULEMENT.
Le navire LYONS, pour le Hâvre, peut recevoir quelques passagers. Les demandes doivent être faites à bord, en face de la presse à coton, ou à H. C CAMMACK & Co.
24 mai Allée de la Banque.

A VENDRE OU A FRETER.
La goëlette GENEVA, classée A1, fine voilière, du port de 800 à 900 barils, sera vendue ou frêtée à des conditions raisonnables.
LEVI H. GALE,
23 mai No. 93, rue de la Commune.

A VENDRE.
Le beau brick PARAGON, du port de 238 tonneaux, peut être examiné en s'adressant au capitaine à bord près du chemin à coulisses. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. W ZACHARIE & Co.
23 mai No. 86, rue de la Douane.

A VENDRE OU A FRETER—Le pilot boat fin voilier ABEL, capitaine Duncan, du port de 66 tonneaux, pouvant porter environ 400 barils; elle est doublée et chevillée en cuivre et bien pourvue de tout. S'adresser à J. W ZACHARIE & Co.
7 mai 86, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier classé A 1 EDINBURG, capt. Bristow, partira sans délai. Pour fret ou passage s'adresser à L H GALE,
16 mai rue de la Commune No 93

POUR GLASGOW.
Le navire NAHANT, classé A I, capitaine Gardner, partira sous peu. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H GALE,
19 mai 93, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK & HARTFORD.
La barque OSPREY, capitaine Gayland, partira sous peu et prendra du fret pour l'un des ports ci-dessus, à des conditions raisonnables. S'adresser à COIT & Co,
18 mai 20, rue de la Douane.

POUR CHARLESTON.
La goëlette CASPIAN, classée A 1, capt Swasey, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à J. A. BARELLI & Co.
17 mai 61, rue de la Douane.

POUR LA HAVANE
La goëlette EMPEROR, capitaine Harrison, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au capitaine, ou à HEPFORD & SORGENFREY,
17 mai 34, rue du Commerce.

POUR LA HAVANE
La goëlette SABINE, capitaine Moore ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à [17 mai] R GRONING & Co.

POUR COWES.
LE navire METAMORA, classé A I, capt Fletcher, partira sous peu, pour passage, s'adresser à LEVI H GALE,
17 mai 93 rue de la Commune.

POUR COWES—Le navire MEDORA classé A I capt Pike, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à LEVI H GALE,
17 mai 93 rue de la Commune.

L'ART DE LA CALLIGRAPHIE
Enseigné dans et pratique, avec tous ses ornemens, à l'Académie de DOLBEAR & BROTHERS, No. 8, rue de Chartres.
L'ENCOURAGEMENT général que leur méthode a obtenu, et les nombreuses demandes qui leur ont été faites pour apprendre cette science, les ont engagés à établir d'une manière permanente des académies dans les villes de New-York, de la N. Orléans et de la Mobile, et ils ne négligeront rien pour accélérer les progrès des élèves dans la science de la Calligraphie. Les personnes qui auront assisté à l'une de ces institutions, pourront fréquenter les autres sans aucune autre rétribution.
LES Dames et Messieurs sont invités à faire une visite à ladite Académie, où l'on peut leur faire voir, à toute heure du jour, des exemples de belle écriture courante et posée, ouvrage de personnes depuis l'âge de 8 jusqu'à 50 ans. [illegible] une belle main pour lettre [illegible] pour album et morceaux d'exécution [illegible] délicate. Les messieurs y apprendront une [illegible] correcte et expéditive, pour leur faciliter les [illegible] de la tenue des livres. [illegible] Les personnes qui n'ont que quelques jours à passer dans cette ville recevront des soins tout particuliers.
Le nombre des leçons n'est pas limité; mais chacun de ceux qui se présenteront est sollicité de rester jusqu'à ce qu'il ait acquis une écriture assez belle pour tout genre d'affaires. Ceci est à la fois dans l'intérêt [illegible] et de l'élève.
Les dames [illegible] pourront prendre leurs leçons chez elles. On peut se procurer à l'Académie les morceaux d'exécution, dessinés avec élégance.
N. B. On trouve [illegible] l'ouvrage de Mr. Dolbear, intitulé: Science de la Calligraphie. Cet ouvrage est particulièrement destiné à ceux qui veulent apprendre seuls et sans école [illegible] de la Calligraphie. 6 avril

AVIS.
LE Dr. HUET, de Paris, rue Bourbon, No. 14, près celle du Canal, guérit dans un court délai toutes les maladies vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans changer de régime, [illegible] et le prix est très modéré. Consultations depuis [illegible] heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.

TERMS OF TH[illegible]
SUBSCRIPTION.—Twelve [illegible] per annum, payable [illegible] dollars for the tri-weekly [illegible] year in advance [illegible] subscription will be [illegible] In case of discontinuance notice, in writing, must be [illegible] the expiration of [illegible]
ADVERTISING.—One dollar [illegible] insertion, and half [illegible] any material altera[illegible] ments will be charged [illegible] less, is a square.
ADVERTISEMENTS ordered [illegible] vals, will be charged [illegible] insertion.
YEARLY ADVERTISERS.—Mer[illegible] forty dollars [illegible] gauges, Banks, Insurance [illegible] public institutions, fifty dollars [illegible] $80 for both languages [illegible] and commission merchants sixty [illegible] $80 for both languages [illegible]
[illegible] ing the attention of the public [illegible] cards of passengers, [illegible] one dollar per square [illegible] language.
COMMUNICATIONS or [illegible] nature, when admissible [illegible] in advance.
A deduction of twenty-five [illegible] to Auctioneers, Sheriffs [illegible] shals on sales of Real [illegible] sales of other property [illegible]
ADVERTISEMENTS out of [illegible] of the yearly advertiser [illegible] plantation sales, runaway slaves [illegible] &c. will be charged for [illegible] rates.
ADVERTISEMENTS not [illegible] published one month, [illegible]
No advertisements of [illegible] in any case, unless [illegible] or payment guaranteed [illegible]
Theatres and other places [illegible] ing daily for the season [illegible] English alone, and [illegible]
All announcements [illegible] ces shall be charged [illegible] payments.

PACKETS FOR NEW Y[illegible]
To sail punctually every [illegible] season [illegible]
Ship Orleans, S Sears [illegible]
Ship Alabama, C C [illegible]
Ship Arkansas, E S D[illegible]
Ship Saratoga, W Ha[illegible]
Ship Nashville, D J[illegible]
Ship Kentucky, J Bu[illegible]
The above ships are [illegible] copper fastened, and [illegible] expressly for this [illegible] water, and almost [illegible] any detention [illegible] experience, and [illegible] down the Mississippi [illegible] passage is $90, without [illegible] no liquor furnished [illegible] of passage, apply on bo[illegible]
June 6 H O A[illegible]

[illegible] FOR NEW Y[illegible] The fine fast [illegible] will have despatch [illegible] JAMES [illegible]

FOR PHILADELPHIA [illegible] The well known [illegible] Hand [illegible] portion of her cargo [illegible] will sail as above. For freight or passage [illegible] modations for passage [illegible] and every other conven[illegible] the vegetable market [illegible] JAMES [illegible]

N B—Charges advanced [illegible] and liberal advances on [illegible] june 6

FOR LIVERP[illegible] The A 1 copper [illegible] ECHO, Capt M[illegible] complete her cargo [illegible] june 2 H C CAMMACK [illegible]

FOR NEW Y[illegible] The fast sailing brig A[illegible] Haynes, having [illegible] have despatch as above [illegible] passage, having good accommo[illegible] KIDDER & HE[illegible]

FOR LEGHO[illegible] The first class [illegible] LES JOSEPH, Capt F[illegible] For passage, having [illegible] june 1 LE[illegible]

FOR CHARLESTO[illegible] The A 1 schooner ST[illegible] Capt Hannah, will leave [illegible] on about the 9th inst. For [illegible] having good accommodation [illegible] J A BARELLI [illegible]

FOR LIVERP[illegible] The superior A 1 ship [illegible] Kenrick, will [illegible] [illegible] cotton; also a deck load [illegible] Apply on board, or to june 2 GEO GI[illegible]

FOR GALVESTON, ANAHU[illegible] AND HOUST[illegible] The packet schr K[illegible] master, can take the [illegible] complete her cargo [illegible] apply on board, near the market, [illegible] june 2

FOR ST. JAGO DI[illegible] The A 1 brig STAR [illegible] will sail with despatch [illegible] freight or passage, apply on [illegible] F SCHUEN[illegible]

WANTE[illegible] A first class BRIG, [illegible] 500 bales cotton, to load [illegible] Apply to june 2 LEVI H GA[illegible]

FOR LIVERPO[illegible] The A 1 & [illegible] Capt Bristow, [illegible] For freight [illegible] LEVI H GAL[illegible]

FOR PHILADE[illegible] The fine [illegible] Charles P Mar[illegible] being engaged will have despatch [illegible] of the freight, apply on [illegible] below the railroad [illegible]

FOR NEW YORK [illegible] Regular packet [illegible] The Ship SARATOGA [illegible] master is now loading [illegible] For freight or passage [illegible] end of the Vegetable market [illegible] may 28

FOR CHARLES[illegible] The fine fast sailing [illegible] Capt Switzer, will leave [illegible] for the above port. For freight [illegible] JAMES [illegible] may 28

FOR SALE, FREIGHT [illegible] The schooner GEN DE[illegible] tons or 600 bbls and draw[illegible] sealed, is in every respect a g[illegible] fect order for any voyage; her c[illegible] bedding, &c. For particulars [illegible] board opposite the public square [illegible] J. G ROWLA[illegible]

FOR HAVI[illegible] The A 1 superb [illegible] ton, Capt W[illegible] despatch. For freight [illegible] having handsome accom[illegible] may 26

F[illegible] The A 1 [illegible] Capt Gardner [illegible] for freight of 150 bales [illegible] handsome accommoda[illegible] LEVI [illegible]

For Sale, Freight [illegible] The A 1 [illegible] Captain Almy [illegible] will be sold or freighted [illegible] Apply to [illegible]

FOR SA[illegible] The splendid BRIG [illegible] 238 tons; can be [illegible] the Captain, on board near the [illegible] apply to Captain, on board, or [illegible] J W ZA[illegible]

FOR NEW YORK [illegible] The barque OSPREY [illegible] meet with despatch, [illegible] either of the above ports, on [illegible] Apply to may 18

FOR COW[illegible] The A 1 and fast sail[illegible] Captain Fletcher, will [illegible] For passage having handsome [illegible] ply to may 17

FOR COW[illegible] The A 1 and fast sail[illegible] Capt Haynes, will [illegible] patch. For passage, having [illegible] bone, apply to may 17

For Sale, Freight [illegible] The fast sailing [illegible] ABEL B DUNCAN [illegible] carry about 330 bris, [illegible] and well found. For [illegible] J W ZA[illegible]

FOR SA[illegible] The brig REMITT[illegible] at Volatt's ship ya[illegible] floor. She has a full suit of [illegible] Manilla, two top-gallant sa[illegible] y new; and a spare new top[illegible] chors and two chains, ledge [illegible] new, long boat copper fastened [illegible] brig are all appurtenances will be [illegible] satisfy the purchasers.

FOR FREIGHT OR [illegible] The fine and fast [illegible] LOW, Hart, master [illegible] For terms apply on board [illegible] J PRATS & [illegible]

FOR GIBRAL[illegible] The fine and fast [illegible] DONNA, capt Wise, [illegible] passage, apply to [illegible]

FOR SAL[illegible] The brig RUBY [illegible] found with chain cables [illegible] [illegible] yard of Messrs Harrod A[illegible] [illegible] of the river [illegible] will be advantageous [illegible] Apply [illegible] HEAD & CO.

EXCHANGE on New Y[illegible] Wm G [illegible]